Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260213-F_2026_0008-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

N° de délibération
F-2026/0008

L'an deux mille vingt-six, le 12 Février à 19 H 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 30 Janvier 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien – Mme VANHOUTTE Marie-Noëlle – Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme DAVENET Magalie – Mme LE CORRE Séverine – Mr ROPERT Guillaume – Mme LAUNAY Estelle – Mme CADIO Claire - Mr COLLET Jacques – Mme Mr AUDRAIN Christophe

ABSENT EXCUSE : Mr Yannick GUILLEMET ayant donné pouvoir à Mr Daniel LORAND – Mr ARS Bertrand ayant donné pouvoir à Mr Jacques COLLET – Mr GUILLEMIN Hervé ayant donné pouvoir à Mr Christophe AUDRAIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LAUNAY Estelle

OBJET : PROGRAMME DE VOIRIE 2026 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A PONTVY COMMUNAUTE

Monsieur le Maire communique à l'assemblée l'estimation de la réfection de voirie pour l'année 2026

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à la somme de 191 794.44 € H.T

Le programme de réfection de la voirie 2026 est éligible au dispositif de fonds de concours voirie adopté par Pontivy Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

SOLLICITE le fonds de concours voirie de Pontivy Communauté pour la réfection de la voirie communale - programme 2026 sur la base d'un montant de travaux estimé à 191 794.44 € H.T.

DONNE tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente décision.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 17 février 2026
Le Maire

MAIRIE DE BRÉHAN
56580 BRÉHAN